

L'

Semaine Religieuse

DE
Québec

VOL. XIX

Québec, 29 juin 1907

No 46

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 721. — Les Quarante-Heures de la semaine, 721. — Prière quotidienne pendant le mois de juillet, 722. — Bref pontifical, 722. — Chronique diocésaine, 726. — La seconde Communion, 728. — L'Angleterre religieuse, 729. — Réponses de la commission biblique, 733. — Bibliographie, 734.

Calendrier

— o —

30	DIM	r. b	VI apr. Pent. Commémor. de S. Paul, ap., <i>dbl. maj. Sol. de S. JEAN-BAPTISTE</i> , (coul. h.) <i>Kyr.</i> 2 ton. II Vêp. de S. Jean-Bte, mêm. des SS. Ap, ant., <i>Petrus</i> , et du dim.
1	Lundi	b	Octave de S. Jean-Baptiste.
2	Mardi	b	<i>Visitation de la E. V. M.</i> , 2 cl.
3	Merc.	r	S. Irénée, évêque, et ses SS. compagnons, martyrs (28 Juin).
4	Jendi	tr	Du 6e jour de l'octave des SS. Apôtres.
5	Vend.	b	S. Antoine-Marie-Zaccaria, confesseur.
6	Samd.	r	Octave des SS. Apôtres.

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

30 juin, Saint-François, I. O. — 1^{er} juillet, Saint- Ubald. — 2, Saint- Georges. — 3, Saint-Jean-Chrysostome. — 4, Saint-Cyrille. — 5, Saint-Onésime.

✠ Mgr Têtu sera absent depuis le 2 juillet prochain jusqu'au 11. Les messieurs qui ont affaire à lui sont priés de ne pas lui écrire avant son retour.

— o —
Prière quotidienne pendant le mois de juillet

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour que vous daigniez convertir les âmes en état de péché mortel.

Résolution apostolique : Par nos prières et les industries de notre zèle travailler à la conversion des pécheurs.

— o —
Bref pontifical sur l'Action sociale catholique

ET L'ŒUVRE DE LA PRESSE CATHOLIQUE

— o —
CIRCULAIRE AU CLERGE

{ Sainte-Julie (Mégantic)
 en visite pastorale,
 12 juin 1907.

Messieurs et bien chers Collaborateurs,

Peu après la publication de ma lettre pastorale sur l'Action sociale catholique et l'Œuvre de la presse catholique, j'avais cru de mon devoir de faire parvenir une copie de cette lettre à Notre Très Saint Père le Pape Pie X et de lui demander très humblement de vouloir bénir une si grave et si importante entreprise.

J'ai le bonheur de vous annoncer que Sa Sainteté, dans un Bref que vous trouverez ci-joint, ne se contente pas de bénir l'œuvre d'action sociale récemment établie dans cet archidiocèse, mais qu'Elle daigne y ajouter des encouragements et, notamment en ce qui concerne le rôle de la presse catholique, des considérations de la plus haute portée.

Ces paroles du Père commun des fidèles et du Chef vénéré de l'Eglise sont tout un programme, programme de doctrine et programme d'action.

Elles portent en même temps avec elles une approbation qui, en réjouissant bien vivement mon cœur d'évêque, sera,

pour vous et en général pour tous les fidèles, la preuve la plus convaincante de l'opportunité de l'œuvre dont je souhaite, dont vous souhaitez tous, j'en suis sûr, le plein succès.

Pour assurer, dans l'union sincère des esprits et par le concours effectif des volontés, le succès si désirable, nous n'aurons qu'à nous rappeler que le Saint-Siège lui-même bénit avec empressement nos efforts, qu'il approuve solennellement notre entreprise et qu'il prend bien soin de nous exhorter à ne pas nous laisser rebuter par les obstacles.

C'est mon espoir que, fortifiés par les paroles du Pape, tous les prêtres de ce diocèse apporteront au mouvement social que nous inaugurons leur appui le plus ferme ; c'est ma confiance que tous les vrais catholiques comprendront avec quel zèle il importe, dans une parfaite conformité aux directions pontificales, d'accomplir le grand devoir de défense religieuse et d'organisation sociale que les conditions de la société moderne, même en notre pays, rendent de plus en plus nécessaire.

La traduction de ce Bref Pontifical et de la lettre de S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat qui l'accompagne, ainsi que la présente circulaire, seront lues au prône le premier dimanche après sa réception.

Je recommande à vos charitables prières, en même temps que l'Action sociale catholique dont on jette en ce moment les bases, la visite pastorale qui, sous certains rapports, entre si pleinement dans les cadres de cette action.

Agréez, Messieurs et chers Collaborateurs, l'assurance de mon parfait dévouement en Notre-Seigneur.

† LOUIS-NAZAIRE, Arch. de Québec.

LETTRE

DE S. E. LE CARDINAL MERRY DEL VAL
 SECRÉTAIRE D'ÉTAT DE SA SAINTETÉ PIE X

A SA GRANDEUR MONSIEUR L.-N. BÉGIN,
 Archevêque de Québec.

Illme et Rdme Seigneur,

Il a plu au Saint-Père de répondre par une lettre auto-

graphe d'approbation et d'éloges à celle que Votre Seigneurie Illme et Rdme Lui a dernièrement adressée, afin de l'informer de la fondation dans votre Archidiocèse de l'Action sociale catholique et du journal quotidien destiné à la soutenir.

Je suis heureux d'avoir à transmettre à Votre Seigneurie l'important document pontifical ci-joint, et en vous félicitant, Monseigneur, du zèle dont vous faites preuve dans une affaire de si grande importance, je me souscris, dans les sentiments de la considération la plus distinguée,

De Votre Seigneurie

Illme et Rdme

le serviteur dévoué,

R. Card. MERRY DEL VAL.

Rome, 28 mai 1907.

Monseigneur l'Archevêque de Québec.

BREF PONTIFICAL

A Notre Vénérable Frère Louis-Nazaire,
Archevêque de Québec,

PIE X, PAPE.

Vénérable Frère, Salut et Bénédiction Apostolique.

Rien ne saurait mieux nous prouver avec quelle prudence et avec quelle sollicitude vous gouvernez votre Archidiocèse que l'idée salutaire et opportune, que vous ont inspirée les dangers divers et très graves auxquels est exposée votre famille spirituelle, d'établir chez vous l'Action Sociale Catholique, et, conformément aux recommandations des Souverains Pontifes, d'unir par ce moyen tous les vrais catholiques dans un commun désir de lutter pour la religion à l'aide des légitimes libertés publiques, et sous la protection des lois et des institutions du pays.

De plus, vous avez compris que, pour assurer à une action de ce genre des fruits abondants et durables, il fallait la soutenir et la faire progresser par le secours d'un journal quotidien ; à condition toutefois que ce journal se montre,

en réalité et dans toute la force du terme, journal catholique, n'enseigne rien qui ne soit conforme à l'esprit catholique, et que, s'élevant au-dessus des dissensions des partis politiques, il groupe et unisse toutes les bonnes volontés pour la défense de la religion, donne au peuple, par la sagesse et la sûreté de ses écrits, la lumière dont il a besoin pour travailler au bien-être de l'Eglise et de la patrie.

L'œuvre donc que vous entreprenez est bien propre à procurer à votre peuple les plus précieux avantages. En effet, le trait caractéristique de notre époque, c'est que, pour tout ce qui regarde les façons de vivre et de penser, on s'inspire d'ordinaire des feuilles quotidiennes répandues partout. Il faut donc pour guérir les maux de notre temps employer des moyens qui soient appropriés à ses habitudes. C'est pourquoi aux écrits opposons les écrits ; aux erreurs propagées ça et là, la vérité ; aux poisons dans les mauvaises lectures le remède des lectures salutaires ; aux journaux dont l'influence pernicieuse se fait sentir tous les jours, au moins le bon journal. Mettre de côté de semblables moyens, c'est se condamner à n'avoir aucune action sur le peuple, et ne rien comprendre au caractère de son temps ; au contraire, celui-là se montrera juge excellent de son époque, qui, pour semer la vérité dans les âmes, et la propager parmi le peuple, saura se servir avec adresse, zèle et constance de la presse quotidienne.

Aussi, pour les catholiques de votre diocèse, désireux de développer l'action sociale catholique, ce journal-là seul pourra être utile, qui, selon le programme très sage que vous avez tracé, défendra la foi catholique, et la soutiendra dans toutes ses manifestations, qu'il s'agisse soit de former les esprits à la doctrine du Christ, soit d'orienter les volontés vers les grandes actions, soit enfin d'engager les fidèles à suivre les directions de l'Eglise.

Cela même ne saurait suffire si ce journal catholique avait pour but de favoriser un parti politique quel qu'il soit. C'est pourquoi, Nous vous avons tout particulièrement approuvé d'avoir voulu un journal séparé de toutes manières des intérêts politiques. Ce journal aura donc ce caractère particulier de n'être attaché à aucun parti, et d'être par conséquent le journal de tous. Débarrassé de toute entrave il suivra les

directions de l'Eglise, notre commune mère et maîtresse ; il enseignera sa doctrine sans haine, sans colère, sans passion ; il évitera de subordonner aux vues et à l'intérêt des particuliers les intérêts suprêmes de la religion et de la patrie.

Poursuivez donc avec grand courage l'œuvre que votre prévoyance a fondée, et employez vos plus persévérants efforts pour qu'elle ne s'écarte en rien de son orientation primitive. Les nombreux obstacles et les difficultés qui n'ont jamais manqué aux bonnes initiatives se rencontreront sur le chemin où vous venez si généreusement d'entrer. Mais Nous avons pleine confiance que votre sagesse sera plus forte que les obstacles, et Nous espérons aussi que vos hommes influents, clercs et laïques, pour qui il ne saurait être douteux qu'il importe grandement de développer l'action sociale catholique, et de chercher dans la vraie doctrine catholique le salut de la société, vous aideront dans la mesure de leurs forces, et auront à cœur d'imiter le zèle si glorieux de leurs ancêtres, qui, l'histoire nous l'a appris, ont si bien mérité de la religion.

En attendant, Nous voulons vous encourager dans cette si grave entreprise ; Nous louons sans réserve, et le projet que vous avez formé, et la volonté avec laquelle vous vous appliquez à le mettre à exécution, et cette louange Nous vous la donnons publiquement.

Pour que les secours d'en haut soutiennent votre activité archiépiscopale, et récompensent vos fidèles de leur concours empressé, en témoignage de Notre dilection, et comme gage des faveurs divines, Nous accordons de tout cœur à vous et à tout votre diocèse la Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, le 27^e jour de mai, de l'an 1907, de notre Pontificat le quatrième.

PIE X PAPE.

Chronique diocésaine

— La semaine dernière a été marquée par les séances de fin d'année, dans toutes nos maisons d'éducation. Spécialement, la collation des diplômes, à l'Université Laval, et la distribution des prix, au Séminaire, ont eu lieu avec leur habituel cachet de solennité et de distinction,

— Le vendredi, 21 juin, le R. P. Abbé de Bonnacombé, France, et le R. Frère Firmin, supérieur des Frères de Sainte-Croix, ont été les hôtes de l'Archevêché ; comme le furent aussi, dimanche, le R. P. Abbé d'Oka, et le R. P. Abbé de N.-D. de Tymadeuc, France.

— C'est la paroisse de Saint-Sauveur qui, cette année, avait charge de célébrer la partie religieuse de la fête nationale Saint-Jean-Baptiste ; et elle s'en est acquittée de façon excellente. Son église, déjà si belle à tous égards, n'a besoin que de quelques discrètes décorations pour prendre très grand air. La richesse des ornements et la pompe des cérémonies se déploient à l'aise dans un tel édifice. La musique, que l'on y soigne toujours beaucoup, attirait encore davantage l'attention, dimanche dernier, parce qu'on y exécutait pour la première fois une messe composée par M. Bernier, organiste de l'église. Nous n'avons pas qualité pour juger cette œuvre musicale ; et nous devons nous contenter de dire qu'elle nous a paru pleine de souffle religieux, et exécutée avec beaucoup de perfection.

Le R. P. Hage, des Dominicains de Québec, a fait le sermon de circonstance de façon à mériter les suffrages de tout son auditoire. Très heureusement et avec son éloquence si pleine de vie et de vues profondes, il a su tirer de l'histoire du saint Précurseur des leçons appropriées pour le peuple canadien-français.

A la tête de l'auditoire pieux et recueilli qui remplissait la vaste église, on voyait le lieutenant-gouverneur, le premier ministre de la Province, et le maire de Québec.

Pendant l'après-midi, comme les journaux l'ont raconté, les diverses sociétés se sont rendues au pied du monument de Jacques Cartier, et ont pris part à une patriotique démonstration en l'honneur du grand Découvreur.

— Lundi matin, avant le départ de la procession qui a parcouru la ville dans toute son étendue, la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur, accompagnée des officiers de celle de Québec, est venue présenter ses hommages à Monseigneur l'Archevêque. En l'absence de Sa Grandeur, qui est en visite pastorale, Mgr Marois, vicaire général, a répondu à la belle adresse que venait de lire M. J.-A. Langlois, président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Saint-Sauveur, en remerciant

les sociétaires de leur démarche, en les félicitant de leurs sentiments de patriotisme et de religion, et en exprimant le souhait de voir ces beaux sentiments se maintenir et se développer de plus en plus.

La seconde Communion

UN ABUS A RÉFORMER

— o —

Cet abus, c'est l'usage, jadis si général dans les pays contaminés par le jansénisme, de tenir les enfants éloignés de la sainte table pendant plusieurs mois et même un an après leur première communion, sous prétexte d'attendre une plus mûre préparation.

Maintes fois l'Église a condamné cet abus. En 1866, Pie IX faisait écrire aux évêques de France, par le cardinal Antonelli, une lettre très grave pour les presser de réagir contre cette désastreuse coutume. . .

L'abus que nous signalons ici est grave et ne saurait plus être toléré après le décret de Pie X sur la communion fréquente, et après la réponse donnée en septembre dernier par la Sacrée-Congrégation du Concile, avertissant formellement les pasteurs d'âmes que le dispositif et les règles du décret *Sacra Tridantina Synodus* s'appliquent aussi bien aux plus jeunes enfants qu'aux autres personnes.

Les enfants ont des passions naissantes qu'ils doivent combattre : la sainte Eucharistie leur fournira la force, les armes, c'est-à-dire l'augmentation de grâce sanctifiante et les grâces actuelles qui leur permettront de lutter victorieusement.

Les deux dispositions que demande l'Église sont la pureté de conscience et la droiture d'intention. Or, les enfants sont, tout autant que les grandes personnes, capables de réunir ces deux conditions.

Un curé ou un chapelain n'a donc pas le droit de retarder la seconde communion des enfants à un jour déterminé. Plus la seconde sera rapprochée de la première, mieux cela vaudra.

L'ABBÉ S. COUBÉ.

L'Angleterre religieuse

(Suite.)

QUERELLE ENTRE LA CHAMBRE DES COMMUNES
ET LA CHAMBRE DES LORDS

— o —

Lorsqu'une abeille expire, disait lord Crewe dans un discours public, le 29 janvier dernier, elle laisse parfois dans la main qui causa sa mort un dard finement aiguisé. Et je ne suis pas sûr du tout, ajoutait-il, que le bill n'agisse pas comme l'abeille.

Le fait est que le fameux projet Birrell, en mourant de la main des lords, semble bien leur avoir fait une blessure qui, grâce aux excitations de la presse libérale et non-conformiste, n'a fait, depuis lors, que s'envenimer. Les lords ont tué l'*Education Bill* ; ils ont rendu vaines toutes les espérances échauffées pendant des mois sur ce projet. Il faut que les lords meurent eux-mêmes, ou, si décidément l'Angleterre veut qu'ils survivent, il faut, du moins, qu'ils soient punis, que leur pouvoir soit restreint, leur droit de veto supprimé, leur constitution radicalement changée. *Mended or ended*. Tel est le cri qui, depuis le 21 décembre 1906, ne cesse de retentir dans tous les journaux dévoués à la cause du gouvernement ou à celle des Eglises libres.

Ce n'est certes pas d'aujourd'hui que les Communes ont la velléité de supprimer les lords. Dans un vote du 5 février 1649, entre autres, elles avaient déjà émis cette opinion que « la Chambre des pairs au Parlement est inutile et dangereuse, et doit donc être abolie ». Quelques députés actuels, voire certains ministres, reprendraient volontiers, pour leur compte, cette formule. Si l'on en croit les journaux, M. Lloyd George eut, à ce propos, une heureuse facétie, dans le courant du mois de janvier. Comme il célébrait, avec quelques amis, l'anniversaire de sa naissance, on apporta un immense gâteau, et plongeant gravement son couteau dans les flancs du *cake*, le héros du jour prononça à demi-voix, dans le silence général : « Voilà ce que je voudrais bien pouvoir faire de la Chambre des lords ! »

Sur des théâtres moins intimes, il s'est exprimé plusieurs fois avec moins de fantaisie peut-être, mais presque autant de

vigueur. Le premier ministre lui-même a déclaré, au lendemain de l'enterrement du bill, que la Chambre des communes devait avoir raison des lords et contre les lords ; qu'étant par essence représentative de la volonté nationale, c'était à elle de dire le dernier mot ; qu'enfin, dans la constitution anglaise, si forte et si élastique à la fois, il devait bien y avoir, qu'il y avait sûrement (et qu'on saurait le trouver) un moyen de faire prévaloir, contre les lords, l'expression de la volonté nationale.

Car c'est une habileté du parti libéral — et il n'était pas besoin d'un génie pour y songer — que de représenter le conflit entre les deux Chambres, non point comme une rivalité des deux partis politiques, libéraux et conservateurs, ni comme une querelle religieuse entre non-conformistes, d'une part, anglicans et catholiques, de l'autre, mais comme une guerre à mort et définitive entre la nation et les pairs, entre la démocratie moderne et l'aristocratie médiévale, entre le peuple tout entier d'un côté, les nobles et le clergé de l'autre.

On pourrait certes contester l'exactitude de cette conception. La Chambre des communes actuelle se vante constamment d'avoir exprimé dans le bill Birrell la volonté nationale. Il est douteux cependant qu'elle eût mission pour traiter la question scolaire et surtout pour lui donner la solution qu'elle a adoptée. Les libéraux, si fiers de leur triomphe aux élections générales de janvier 1906, ont pu commencer à réfléchir en octobre, lors des élections municipales, et voici que, malgré tous les efforts réunis de leurs partisans, ils viennent de recevoir une leçon plus forte encore aux élections, désastreuses pour le parti *progressiste*, du *London County Council* (mars 1907.)

Quoi qu'il en soit, l'opinion semble faite actuellement et l'habitude prise, d'envisager la querelle entre les Communes et les lords comme une lutte entre noblesse et peuple. *Lords or People ?* Telle est la rubrique qui, chaque matin, s'étale dans les journaux. Tel est le titre aussi d'un livre sensationnel de M. W. T. Stead, chef-d'œuvre d'improvisation, de reportage, de journalisme industriel ou peut-être industriel — et pour tout dire, de passion politique. L'important éditeur de la *Review of Reviews*, qui s'est fait à travers l'Europe le commis voyageur de la paix, est parti violemment en guerre contre les institutions de son propre pays. Heureusement, comme M.

Lloyd George au dessert, il fait plutôt rire que trembler. Voici, en effet, mais dans ses grandes lignes seulement, le plan que son ingéniosité propose pour la réforme des lords.

Les pairs d'Angleterre, devant leur siège à l'hérédité, n'ont point à payer les frais de leur élection ; les membres des Communes, au contraire, font, de ce chef, des dépenses considérables. Pourquoi ne pas imposer les premiers au profit des seconds ? La rançon des grands seigneurs indemniserait les élus du peuple. D'autant plus que quantité de gentilshommes, membres nominalemeut de la Chambre Haute, prennent fort peu au sérieux leur rôle législatif. Dans le *Journal Officiel* de la Chambre des lords pour 1905, M. Stead relève les noms de quatre cents pairs qui ont siégé moins de dix fois, durant tout le cours de la session : il y en a même cent soixante-dix-neuf qui n'ont pas, une seule fois, mis le pied au Parlement. Nouvelle occasion donc de les imposer, et nouvelle source de revenus au profit des Communes ! Enfin, à côté des pairs héréditaires, il faudrait se souvenir que le roi — c'est-à-dire pratiquement le ministère — en peut nommer d'autres ; et l'heure serait bonne, actuellement, pour introduire à Westminster toute une fournée de lords temporels ou spirituels, libéraux de marque ou ministres de l'Eglise libre, qui assureraient par leur vote le succès de tous les projets gouvernementaux.

Cette amusante suggestion, par laquelle la mouche du coche pacifiste appelle si gaillardement à son aide le roi Edouard VII, a dû n'être que médiocrement flatteuse pour ce dernier, et n'est assurément pas de son goût. Une plaisanterie est plus facile à faire qu'un projet de loi, surtout lorsqu'il s'agit de toucher à une institution plusieurs fois séculaire. A l'ouverture de la session actuelle, 12 février 1907, le roi Edouard a par son message aux Chambres, suffisamment donné à entendre ce qu'il pensait du « regrettable différend » surgi entre les deux Chambres et du sens dans lequel on devrait chercher une solution à ce conflit. Le premier ministre a parlé après le roi et comme lui. Ce que l'on peut et veut faire — tel est, en somme, le sens de leurs discours, — ce n'est pas du tout entreprendre une refonte de la Constitution elle-même ; on ne portera pas non plus atteinte aux droits traditionnels de la Chambre Haute. Mais on étudiera les moyens d'améliorer les rapports entre les

deux Chambres et de fixer sur des bases nouvelles leurs relations mutuelles.

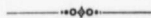
Nous sommes loin du gâteau découpé ! Les fougueux batailleurs en seront donc pour leurs frais d'éloquence et leurs rodomontades. Les pairs ne seront pas supprimés. La Chambre unique rêvée par les tenants de la démocratie avancée restera longtemps utopie. *Mending or ending*, disait-on. Du second terme il ne reste plus rien, et du premier, en somme, pas grand'chose.

Ce qu'il y aura, sans doute, de plus sérieux, c'est ce que la Chambre Haute entreprend pour son propre compte et de sa propre initiative. Lord Newton a déposé devant ses pairs, le 21 février, un projet de réforme qui semble bien pouvoir donner satisfaction aux esprits sages. Se réformant elle-même, la Chambre des lords se donne ainsi le beau rôle devant le pays Diminuant résolument l'influence, jusqu'ici prépondérante, de l'élément héréditaire, le projet de lord Newton tient compte des aspirations démocratiques et égalitaires, dans une juste mesure. D'autre part, en augmentant le nombre des pairs temporaires et choisis par la couronne, en restreignant le nombre des évêques, il permet d'introduire dans l'assemblée la représentation de bien des intérêts politiques ou économiques, de bien des classes sociales, de bien des communautés de citoyens, qui, jusqu'ici, ne s'y pouvaient pas faire entendre. Enfin, en exigeant pour l'obtention d'un siège à la Chambre Haute des états de service antécédents et des preuves de capacité politique et administrative, il écarte le plus grand de tous les griefs actuellement faits à cette assemblée.

Mais il ne nous appartient pas de discuter en détail ce projet, d'ordre purement politique, et il serait d'ailleurs oiseux d'en vouloir tracer d'avance les vicissitudes. Pour nous, que préoccupe, avant tout, la question religieuse, mieux vaut revenir aux conséquences de la lutte scolaire, en ce qui concerne les intérêts de l'idée religieuse en général, et de l'Eglise catholique en particulier.

(A suivre.)

JOSEPH BOUBÉE.



Réponses de la Commission biblique

— o —

La Commission pontificale « De Re Biblicâ » a répondu comme il suit aux questions suivantes :

1^{re} question. — La tradition constante, universelle et solennelle de l'Eglise dès le courant du 11^e siècle, telle qu'elle ressort principalement :

a) Des témoignages et des allusions des Saints Pères, des écrivains ecclésiastiques, même des hérétiques ; témoignages et allusions qui, ne pouvant dériver que des disciples ou des premiers successeurs des Apôtres, sont en connexion nécessaire avec l'origine même du livre ;

b) Du nom qui a été reçu toujours et partout, dans le canon et les catalogues des Livres Saints, comme celui de l'auteur du quatrième Evangile ;

c) Des plus anciens manuscrits et des versions les plus anciennes de la Bible ;

d) De l'usage liturgique public universellement répandu dans l'Eglise, dès l'origine ;

Cette tradition constitue-t-elle, abstraction faite de la preuve théologique, une démonstration historique que l'apôtre Jean, et non un autre, doit être tenu pour l'auteur du quatrième Evangile, démonstration assez solide pour qu'elle ne soit nullement infirmée par les raisons que les critiques allèguent à l'encontre ?

Réponse. — Oui.

2^e question. — Les raisons internes qui se tirent du texte même du quatrième Evangile, du témoignage de l'auteur, et de la parenté manifeste de cet Evangile avec la première Epître de l'apôtre Jean, doivent-elles être considérées comme confirmant la tradition qui attribue indubitablement à ce même apôtre le quatrième Evangile ? En outre, les difficultés qui proviennent de la comparaison de cet Evangile avec les trois autres peuvent-elles, vu la diversité du temps, du but, des auditeurs pour qui ou contre qui l'auteur a écrit, se résoudre raisonnablement comme l'ont fait, en divers endroits, les Saints Pères et les exégètes catholiques ?

Réponse. — Oui, sur les deux points.

3^e question. — Nonobstant la pratique constamment en

vigieur, dès les premiers temps, dans toute l'Eglise, d'arguer du quatrième Evangile, comme d'un document proprement historique, néanmoins, en raison du caractère particulier de cet Evangile et de l'intention manifeste de l'auteur de mettre en lumière et de défendre la divinité du Christ, au moyen des actes mêmes et des discours du Seigneur, ne peut-on pas dire que les faits racontés dans le quatrième Evangile ont été inventés, en tout ou en partie, en manière d'allégories ou de symboles doctrinaux, et que les discours du Seigneur ne sont pas proprement et véritablement ceux du Seigneur lui-même, mais des compositions théologiques de l'écrivain, bien que placées dans la bouche du Seigneur ?

Réponse. — Non.

Le 29 mai de l'an 1907, dans l'audience gracieusement accordée aux deux Révérendissimes consultants secrétaires, le Saint-Père a ratifié les susdites réponses et prescrit de les publier.

FULCRAN VIGOUROUX, *prêtre de Saint-Sulpice* ; LAURENT JANSSENS, *de l'Ordre de Saint-Benoît, consultants secrétaires.*

Bibliographie

—FRÉDÉRIC DE CURLEY. *Y a-t-il eu Evolution ?* Un beau volume in-8° couronne. Broché : 2 fr. 50. Librairie Aubanel Frères, éditeurs, imprimeurs de N. S. P. le Pape. Avignon (France).

Enfin nous avons une réfutation rationnelle, expérimentale et complète de l'évolutionnisme. C'est une recherche dont les péripéties, passent sous les yeux du lecteur, comme l'indique le titre : *Y a-t-il eu évolution ?*

L'auteur ne s'attarde pas dans les alentours. Sans doute on peut suivre dans son travail l'évolution de l'évolution, c'est-à-dire les systèmes de l'évolution avec leurs origines, leurs développements et leurs contradictions. Beaucoup s'arrêtent là et se rassurent par cette considération que les évolutionnistes ne s'entendent pas. Ils ont tort. La *mésentente* des évolutionnistes ne prouve rien contre eux, et ils s'entendraient que leur entente ne constituerait pas un argument décisif en leur faveur. L'auteur l'a bien vu. C'est pourquoi il entre dans le vif de la question et n'en sort plus.

Il montre dans une clarté totale l'impossibilité de l'évolution, de toute évolution, de toutes les formules d'évolution : Monisme, Agnos-

ticisme, Dualisme. Il scrute l'évolution au sein des éléments, de la matière à la vie, dans la vie, de vie à vie, de règne à règne et dans l'intérieur des règnes. Nous n'avons trouvé nulle part une plus riche collection de faits. Voici les atomes imperceptibles et innombrables, les mystérieuses profondeurs de la vie, les admirables développements embryonnaires, les irréductibilités de la pensée, le rapprochement physique et l'infranchissable distance de la flore, de la faune et de l'humanité, les images fantastiques de la préhistoire, les générations de toutes sortes, le secret des hybrides, etc., etc.

Tous ces faits sont enchâssés dans une suite de raisonnements lumineux et rigoureux qui s'enchaînent et s'éclairent. On pourrait appeler ce livre une géométrie de la vie.

Quand l'évolution a été pulvérisée de degrés en degrés, depuis les éléments jusqu'aux races florales, faunales et humaines, il semble que tout soit fait. Néanmoins l'auteur termine par une démonstration d'ensemble, une démonstration synthétique et victorieuse. Il prend l'évolution en elle-même. Il met à nu ses hypocrisies, c'est-à-dire les conséquences qu'elle n'avoue pas mais qu'elle entraîne et, à l'aide de ces conséquences, il la déclare impossible, irréalisable et absolument chimérique.

Cela fait, sur les ruines de l'évolution s'étage la création. C'est l'épilogue nécessaire. Au commencement l'auteur avait remarqué que l'évolution voulait démocratiser le monde. A la fin, il constate que rien ne ressemble moins au gouvernement du monde qu'une démocratie.

— *Medulla sancti Thomæ Aquinatis seu Meditationes ex Operibus S. Thomæ depromptæ*, auctore FR. D. MÉZARD, 2 vol. in-18, 5 fr. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6^e).

Comme l'indique le titre, cet ouvrage est composé de ce que S. Thomas a renfermé dans toutes ses œuvres de plus pieux, de plus suave, de plus nourrissant pour l'âme et la vie spirituelle.

C'est toute une année liturgique commençant à l'Avent et donnant pour chaque jour un sujet de méditation. Le texte est tout entier de S. Thomas lui-même. Le P. Mézard n'a fait que choisir ces textes dans les différents ouvrages du saint Docteur pour les distribuer sur toute l'année, en mettant aux jours où l'Eglise célèbre les mystères de la vie de Jésus et de Marie des textes appropriés.

Voici l'ordre suivi : en Avent, toutes les méditations se rap-

portent au mystère de l'Incarnation. De Noël à la sainte Quarantaine, elles ont pour sujet la vie de Notre-Seigneur. En Carême, c'est la Passion. A Pâques, vient la vie nouvelle avec la Résurrection ; on médite sur la grâce, la vie spirituelle, sur les effets du Saint-Esprit à la Pentecôte et pendant l'Octave, puis sur les grâces de l'Eucharistie.

Cette première partie est presque entièrement consacrée au Rédempteur, à ses mystères, et aux espérances qu'il ouvre à l'humanité.

Dans une seconde partie on envisage Dieu créateur et fin dernière, puis l'homme éloigné de Dieu par le péché et s'efforçant de remonter à Lui, d'abord dans la vie purgative, ensuite par les exercices de la vie illuminative, enfin par la vie d'oraison et d'amour dans la vie unitive.

A partir de la Toussaint et tout le mois de novembre, les méditations portent sur les fins dernières, et laissent enfin l'âme à ce souper admirable dont l'Évangile a dit : *Homo quidam fecit cœnam magnam.*

Comme le disent avec raison les examinateurs, la *Medulla S. Thomæ* offre toute une synthèse dogmatique, ascétique et mystique, avec la fleur des enseignements de S. Thomas, et dans cette large claire, simple et concise qui vous donne en quelques mots plus de substance et de pensées qu'on en trouverait ailleurs dans des pages nombreuses.

Les prêtres trouveront là : 1° un livre de lecture, des meilleurs qu'ils puissent lire ; 2° un livre de méditations, solide, substantiel, riche à la fois de doctrine et de piété ; 3° enfin, un répertoire pour la prédication, qui leur donnera pour les grandes solennités de l'Église un choix d'instructions théologiques très variées.

— L'ART D'ASSURER SON SALUT, par le T. R. P. Ach. Desurmont, C. SS. R. Paris. Librairie de la Sainte-Famille, 11, rue Servandoni. 1906. (Prix : \$1.00, à Québec, chez J.-P. Garneau, et Pruneau & Kirouac).

Vol. in-12 compact, de 538 pages. *L'Art d'assurer son salut* est une œuvre de très grande valeur, qui mérita les suffrages du cardinal Pie.

Il y a quelques mois, nous avons publié un compte rendu du célèbre ouvrage du même auteur, *La Charité sacerdotale* ; et nous pouvons dire aujourd'hui qu'il est aussi en vente dans les deux librairies québécoises ci-dessus mentionnées.